

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 juillet 2010

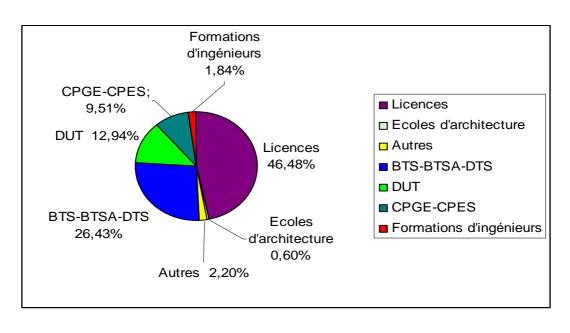
72% des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a annoncé que 72% des bacheliers sont d'ores et déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour la rentrée prochaine, via le site Admission Post Bac (voir la répartition des propositions acceptées par filière ci-dessous).

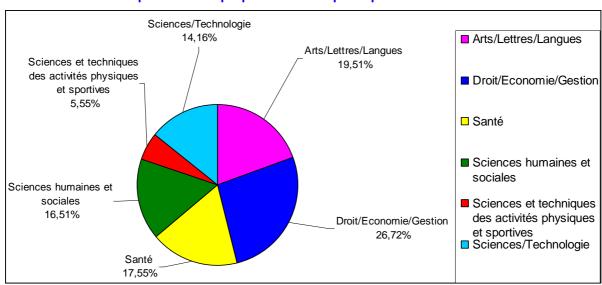
Le ministère a également rappelé que la procédure d'admission complémentaire destinée à mettre en relation les établissements disposant de places vacantes et les candidats n'ayant pas de proposition d'admission, était ouverte depuis le 25 juin dernier. Elle s'achèvera le 30 septembre prochain.

Enfin, les recteurs veilleront à ce que tous les bacheliers aient une inscription à la rentrée.

Répartition des propositions acceptées par filière en juillet 2010



Répartition des propositions acceptées par domaine de L1



Rappel du fonctionnement de la procédure complémentaire

Depuis le 25 juin 2010 la procédure complémentaire est ouverte. Cette procédure s'adresse aux candidats sans proposition durant les phases d'admission de la procédure normale, c'est à dire les candidats qui n'ont pas fait de vœu en procédure normale ou qui ont fait des vœux, mais n'ont pas eu de proposition (refusés ou toujours en attente sur ces vœux en procédure normale).

Conditions d'inscriptions à des formations en procédure complémentaire

L'ensemble des conditions définies sur les formations en procédure normale s'appliquent également aux formations dès lors qu'elles sont inscrites en procédure complémentaire.

Délai de réponse du candidat

Du 25 juin au 31 août : Le candidat dispose de 8 jours pour donner une réponse

Du 1er au 30 septembre : Le candidat dispose de 24 heures.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche : 01 55 55 84 32